

Parc naturel régional des ALPILLES - Programme d'actions 2023

AXE Plan d'action pluriannuel	Objectif opérationnel	Projets / intitulé de l'opération	Montant global de l'opération FONCTIONNEMENT	Montant global de l'opération INVESTISSEMENT	Partenaires financiers	présentation du projet	Montant de la participation MAMP 2023 FONCTIONNEMENT	Montant de la participation MAMP 2023 INVESTISSEMENT	Période prévisionnelle d'engagement du projet
Projet et gouvernance	Charte de parc	Diffusion de la nouvelle Charte du PNR des Alpilles	5 000,00 €		Communes, EPCI, Région, Département	Réalisation de dossiers complets de la nouvelle charte pour diffusion du nouveau label auprès des élus et des services des différentes collectivités adhérentes au Parc. Sous réserve du budget 2023 (autofinancement) et de calage avec la Région sur ses modalités d'intervention possible pour financer ce volet de la démarche de charte (compétence Région).	2 500,00 €		2023
Agriculture, forêt et lien social	Encourager et soutenir les filières agricoles diversifiées, durables et résilientes	Animation pastorale dans les communes du Parc.	50 000,00 €		Fonds vert (?), LEADER ou Aménités rurales à confirmer.	Le pastoralisme est une activité essentielle du fait de son rôle dans le maintien de la biodiversité et de l'avifaune, en favorisant une mosaïque des milieux, la DFCI ou encore le maintien des paysages d'exception caractéristique des Alpilles. C'est également une activité économique fondamentale dans le territoire du parc en regard du développement local (valorisation de la production locale par la vente en circuits courts). Révision des conventions de pâturage, révision des territoires pastoraux, accompagnement à la cessation d'activités de bergers et reprise de l'activité par les nouveaux bergers, réalisation des travaux de réhabilitations des équipements pastoraux, prévention contre la prédation, information et sensibilisation.	20 000,00 €		2023
Gérer durablement les ressources naturelles forestières, aquatiques et minérales	Promouvoir une stratégie forestière durable, multifonctionnelle et partagée	Animation de la Charte forestière de territoire eu Parc des Alpilles	50 000,00 €		LEADER, FEADER ou Mécénat à confirmer	Déploiement des actions inscrites dans le plan d'action de la Charte du Parc comme mesure prioritaire et développer dans la Charte forestière de territoire. Intervention auprès des communes pour le porter à connaissance de la nouvelle charte, Animation de partenariat, recherche de financement, développement de la gouvernance, appropriation des projets et mise en oeuvre des actions. Evaluation.	20 000,00 €		2023
Aménagement et urbanisme		Structuration pour mise en place d'une Cellule d'accompagnement / pôle de compétences des projets sur le bâti en milieu urbain et agricole, d'animation et d'observation des dynamiques foncières	12 500,00 €		Département	AMO pour détermination de la cellule, son rôle, son fonctionnement en 2023. Cette cellule verra sa mise en œuvre en 2024 et intégrera le volet foncier. Plan de financement complété par 6 000€ de la DREAL, et 2 500€ d'autofinancement. Pour un total de recette de 12 500€. Des dépenses allouées à une prestation extérieure dont la mission sera durant l'année 2023 de mettre en place la cellule d'accompagnement en priorité sur le volet accompagnement bâti agricole sur la base des outils mis en place en 2021 et 2022. Il s'agit d'une étape de transition, qui doit faire appel à des compétences spécifiques justifiant une externalisation.	4 000,00 €		2023
Accueil et fréquentation en espace naturel	Accueil	Aménagement du belvédère forestier de Notre-Dame du Château à Saint-Etienne du Grès : Volet 2		30 000,00 €	Région (15 000 euros), toutes les communes du PNR (péréquation financière).	Après la réalisation du volet 1 en 2022 (études), le volet 2 concerne les travaux de réalisation.		9 000,00 €	2023
		Aménagement observatoire ornithologique d'Eyguières		20 000,00 €	Autofinancement de la commune (en cours de validation)	Aménagement d'une plateforme en bois pour l'observation des oiseaux dans le cadre du projet de tourisme ornithologique porté par le Parc des Alpilles.		16 000,00 €	2023
TOTAL			117 500,00 €	50 000,00 €			46 500,00 €	25 000,00 €	
GLOBAL							71 500,00 €		